



LES ACHARDES

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achardeuses, dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Sarah MICHON a donné pouvoir à Jean-Pierre CITEAU, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Sophie CHATELIER et Martial CAILLAUD,

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Charles-Bernard DRUGEON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Ordre du jour :

- Lotissement les Mares : dénomination de la voirie
- Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : constatation de la désaffectation à l'usage du public et déclassement du domaine public communal d'une surface de 11 m²
- Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : avis du conseil municipal sur la vente du foncier à Métropolys pour portage de l'opération mixte
- Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : fin d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre
- Passeports pour l'Accession 2023
- Convention pour travaux neufs de signalisation lumineuse : Feu vert récompense Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
- Adhésion au groupement de commande pour le contrôle périodique des équipements sportifs et aires de jeux : rectification

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° D08062020-03 du 8 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

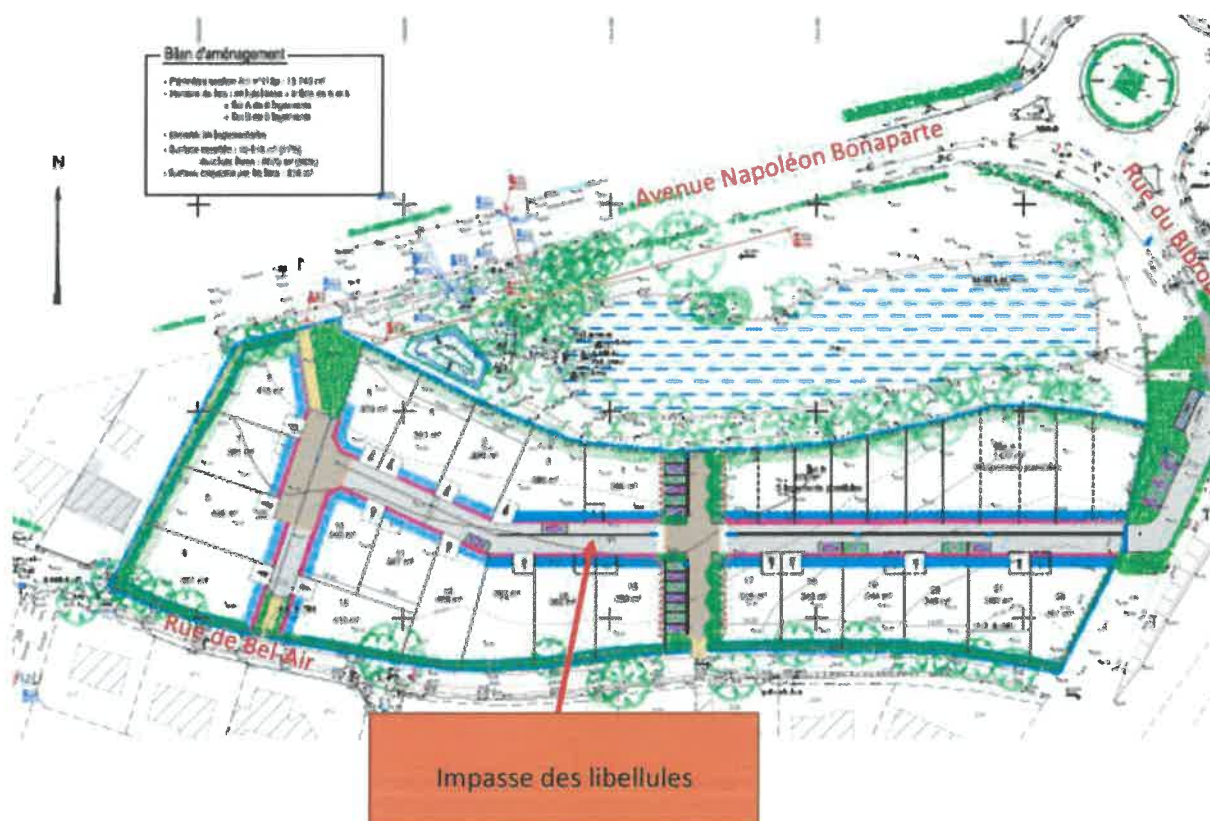
D24042023_01 : Lotissement les Mares : dénomination de la voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30,

Considérant que les travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Mares » ont démarré et qu'une nouvelle voie est créée à l'intérieur dudit lotissement pour desservir les parcelles,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la voirie,

Sur proposition de la commission « Cadre de vie » réunie le 23 mars 2023, et conformément au plan ci-dessous, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie « Impasse des libellules ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dénommer la nouvelle voie créée au sein du lotissement les Mares « Impasse des libellules », conformément au plan ci-dessous.



D24042023_02 : Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : constatation de la désaffectation à l'usage du public et déclassement du domaine public communal d'une surface de 11 m²

Vu l'article L2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu les articles L141-3 et suivants du code de la voirie routière,

Considérant que l'espace (zone verte sur le plan) n'est plus affecté à l'usage du public dans la mesure où il est non aménagé et non utilisé par le public,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une opération mixte (logement et commerce) est programmée au niveau du 32 avenue Georges Clemenceau au quartier de la Mothe-Achard.

Suite à la démolition de la maison existante et à l'étude d'avant-projet, il apparaît qu'une partie du domaine public communal n'est plus affecté à l'usage du public (zone verte sur le plan) et qu'une partie du domaine privé communal pourrait, quant à lui, être affecté à l'usage du public, afin de sécuriser l'entrée sur la place de l'Hôtel de Ville (zone jaune sur le plan).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du plan ci-dessous avec les surfaces concernées à savoir : déclassement de 11 m² du domaine public communal et 9 m² à affecter à l'usage du public et à classer ainsi dans le domaine public communal.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de constater la désaffectation à l'usage du public de 11m², conformément au plan ci-dessus,
- de décider le déclassement du domaine public de ladite surface pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- de décider le classement dans le domaine public communal de l'espace de 9m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à tous les actes de gestion foncière (notamment ceux de géomètre : bornage, modifications parcellaires) et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

D24042023_03 : Passeports pour l'Accession 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune peut mettre en place une aide forfaitaire appelée « Passeport pour l'accession » pour aider à accéder à la propriété sur la commune, sous les conditions suivantes :

- Etre primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les deux dernières années de sa résidence principale)
- Répondre aux plafonds de ressources PTZ,
- De construire un logement neuf en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le territoire communal.

L'ADILE instruera les demandes pour le compte de la commune.

Pour rappel en 2022, le Conseil municipal a approuvé par délibération n° D25042022-02 du 25 avril 2022, 5 passeports pour l'accèsion (1 500€ par dossier).

Monsieur le Maire propose de prévoir 5 Passeports accèsion, dans un premier temps, conformément au montant prévu au budget primitif 2023, étant précisé que ce nombre pourra être revu au besoin en cours d'année.

Monsieur Yvon BRIANCEAU demande un état des Passeports Accèsion depuis que la Commune a institué cette aide.

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD demande si la commune communique sur cette aide et propose d'en faire part au guichet unique de l'habitat pour en informer les personnes concernées.

Monsieur le Maire indique qu'en effet les futurs acquéreurs sont informés par le service urbanisme de la commune et que l'information sera aussi transmise au guichet unique de l'habitat de la Communauté de Communes.

Il est abordé la question des cuves d'eaux pluviales pouvant être mises à disposition des futurs acquéreurs par Messieurs Gérard JOURDAIN et Didier RETAILLEAU. Madame Nicole EDOUARD demande s'il est possible de proposer ces cuves à toutes les personnes privées. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de questions devant être débattues en commission pour proposition au Conseil Municipal ensuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de:

- Fixer le nombre de Passeports pour l'accèsion à 5,
- Dire que les crédits sont prévus au budget primitif.

D24042023_04 : Convention pour travaux neufs de signalisation lumineuse : Feu vert récompense Rue Maréchal de Lattre de Tassigny

Monsieur le Maire expose qu'afin de réduire la vitesse, il a sollicité le SyDEV en vue de l'installation d'un feu vert récompense, rue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Monsieur le Maire expose les conditions financières :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation communale
Signalisation lumineuse					
Travaux neufs	17 120.00	20 544.00	17 120.00	30.00%	5 136.00
TOTAL PARTICIPATION					5 136.00

Il présente le schéma d'implantation :



Monsieur Gérard JOURDAIN a demandé qui paye la maintenance d'un tel équipement. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une participation de la commune et du SyDEV.

Messieurs Stéphane DENIS-LUTARD et Antoine GUILLET s'interrogent sur la possibilité d'en installer d'autres sur la commune si toutefois l'expérience devait être concluante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention (code affaire n° L.FS.152.22.001) jointe en annexe
- Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférant à ce dossier.

D24042023_ 05 : Adhésion au groupement de commande pour le contrôle périodique des équipements sportifs et aires de jeux : rectification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,
Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°12122022_08 en date du 12 décembre 2022 portant sur l'adhésion au groupement de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux,

Considérant que ladite délibération proposait de nommer la Communauté de Communes du Pays des Achards en qualité du coordonnateur du groupement,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Achards n'est finalement pas membre du groupement, elle ne peut être nommée coordonnateur du groupement,

Considérant que la persistance des besoins de la Commune des Achards et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de contrôle périodique des équipements sportifs et aires de jeux, besoins qualifiés dans la précédente délibération de maintenance uniquement,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la commune des Achards en qualité de Coordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention de groupement de commandes entre la commune des Achards et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2024 : 12 personnes ont été tirées au sort pour la commune des Achards.

Monsieur Jean-Luc BRIANCEAU demande des explications sur les travaux au Moulin Des Landes. Monsieur Bertrand BURNAUD explique qu'il s'agit de travaux lié à un problème d'assainissement. Monsieur Jean-Luc BRIANCEAU propose de fermer l'accès à la zone pour les véhicules.

Monsieur Antoine GUILLET demande s'il serait possible de mettre des plots devant l'école à l'école publique Le pré aux oiseaux, comme à côté du distributeur de pizzas, car les gens ne respectent pas les stationnements.

Madame Christelle GAUBERT explique que, devant la boulangerie quartier La Chapelle, le stationnement n'est pas respecté.

Monsieur Michel VALLA suggère de mettre en place un arrêt minute et répond que ces questions d'aménagement seront soumises la commission « Cadre de vie ».

Monsieur Michel VALLA informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de l'opération mixte (commerce et logement) situé 32 avenue Georges Clemenceau : une librairie pourrait s'installer dans l'espace commercial et Métropolys, filiale financière d'Oryon, pourrait se charger du projet global de l'opération mixte.

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD est favorable à cette démarche puisque cela permet à ma commune d'investir dans d'autres projets.

Madame Christelle GAUBERT informe qu'il y a eu 61 participants à la boum du Conseil Municipal des Jeunes du 22 avril 23. Les fonds récoltés seront reversés à une association.

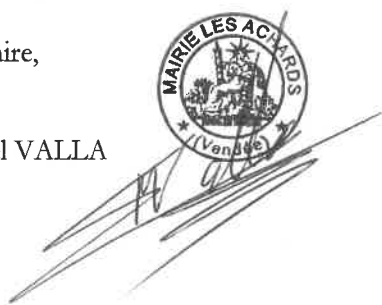
La nouvelle édition du passeport du civisme est en discussion et se fera sur 3 ans.

Prochain conseil : lundi 22 mai 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 21h45.

Le Maire,

Michel VALLA

The image shows the official seal of the Mayor of Les Achards, Vendée, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE LES ACHARDS (Vendée)'. Below the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. VALLA'.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Lynda PRUVOST'.